

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A)

OBJET : Acquisition de composants électriques et électroniques dans le cadre de la réalisation de compteurs connectés.

REFERENCE SIGMAP : F\_SoNaMA\_116236 (Plan de Passation des Marchés de la SoNaMA S.A version n°01 du 05 Février 2026).

AVIS N° 09 / MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du 15/06 2026

IDENTIFICATION DE LA PROCEDURE : Appel d'Offres Ouvert National



1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) version n°01 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 05 février 2026.
2. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer le Programme National de Développement de l'Irrigation (PNDIrr) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition de composants électriques et électroniques dans le cadre de la réalisation de compteurs connectés (F\_SoNaMA\_116236).
3. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des composants électriques et électroniques (transistor 2N2222, écran LCD 16\*2, solar power manager (D), résistance 10Kohm, bornier 4 broches, filament d'impression 3D ASA (en fonction de l'imprimante 3D choisi), bande d'étanchéité en Silicone transparent, connecteurs d'en-tête de broche femelle etc...) pour la fabrication des compteurs connectés.  
**Les variantes ne sont pas admises.**
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat Permanent de Personne Responsable des Marchés Publics de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) ; Email : [secretariat.prmp@sonama.bj](mailto:secretariat.prmp@sonama.bj) en copie [henri.goudjinou@sonama.bj](mailto:henri.goudjinou@sonama.bj) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A** sis à Ouidah à 1,500 km du poste de péage en venant de Cotonou, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif , 3<sup>ème</sup> bureau à droite, , Tél : 01 56 98 24 60, les jours ouvrables de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes dans la matinée et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi.

6. Le délai de livraison est de cinq (05) mois.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

- Capacité technique et expériences :

Le candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Être une société de droit béninois spécialisée dans la fourniture d'équipements/composants électrotechniques justifiée par le registre du commerce et du crédit mobilier ou les statuts ;
- Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et l'année en cours, au moins deux (02) marchés de fournitures d'équipements/composants électrotechniques connectés dont le montant cumulé est égal au moins à cent quatre-vingt-dix millions (190.000.000) francs CFA Hors Taxes. Les soumissionnaires devront joindre à leurs offres les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- Fournir une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste/concessionnaire concerné pour l'imprimante 3D K1 Max IA rapide ;



- Fournir le formulaire de renseignements sur le candidat.

- **Capacité financière :**

Le candidat doit fournir les preuves écrites qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- La présentation des états financiers certifiés des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) portant la mention de la Direction Générale des Impôts (DGI) et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables Agréés (OECCA) du Bénin ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur de **soixante-onze millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante et un (71.186.441) francs CFA** prouvé par une attestation de banque, un organisme financier habilité agréé en République du Bénin. Cette attestation doit être établie conformément au formulaire fourni dans le dossier d'appel à concurrence ;

ou

Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025), un chiffre d'affaires moyen d'au moins de **trois cent dix-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent dix (317.796.610) francs CFA**. Le chiffre d'affaires annuel moyen doit être justifié par les états financiers demandés à l'Annexe A-3-2, point 1 selon le format recommandé et accompagnés du formulaire FIN-3.2.

**NB** : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents produits par le soumissionnaire dans son offre. L'inexactitude des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées ou leur fausseté est sanctionnée par le rejet de l'offre, sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions de de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

**b) Pour les entreprises naissantes :**

- **Capacité technique et expériences :**



Le candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Être une société de droit béninois spécialisée dans la fourniture d'équipements/composants électrotechniques justifiée par le registre du commerce et du crédit mobilier ou les statuts ;
- Fournir une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste/concessionnaire concerné pour l'imprimante 3D K1 Max IA rapide ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont indiquées à la Sous-section C « critère d'évaluation et de qualification » ;
- Fournir le formulaire de renseignements sur le candidat.



- **Capacité financière :**

Le candidat doit fournir les preuves écrites qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes portant le cachet de l'entreprise et les états financiers de celles qui ont moins de trois (03) années d'existence. Le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence dans la forme prescrite à l'Annexe A-3-2, point 1 ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur de **soixante-onze millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante et un (71.186.441) francs CFA** prouvé par une attestation de banque, un organisme financier habilité agréé en République du Bénin. Cette attestation doit être établie conformément au formulaire fourni dans le dossier d'appel à concurrence ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels d'une valeur en francs CFA de **deux quatre-vingt millions (280.000.000)**. L'attestation devra porter l'objet du marché.

**NB :** L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents produits par le soumissionnaire dans son offre. L'inexactitude des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées ou leur fausseté est sanctionnée par le rejet de l'offre, sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions de de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 16/06 2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A à Ouidah, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif, 3<sup>ème</sup> bureau à droite à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou, les jours ouvrables de 08 heures 00 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minutes à 17 heures 30 minutes, Tél : 01 56 98 24 60. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

**NB :** Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits rigoureusement sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leurs offres.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A à Ouidah, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif, 3<sup>ème</sup> bureau à droite à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou au plus tard le 09/07 2026 à 10 heures précises. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et ~~retournées sans être ouvertes~~ et aux frais des soumissionnaires concernés.



**NB :**

- La présentation des offres devra se conformer aux prescriptions de la circulaire n° 2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 relative aux modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. L'offre technique et l'offre financière devront être présentée en deux (02) documents distincts et non en un document unique séparé par un intercalaire que ce soit l'original ou la copie ;

- La clé USB du soumissionnaire devra comporter quatre (04) fichiers à savoir :
  - L'offre technique ;
  - L'offre financière ;
  - La garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie ;
  - Le formulaire de renseignements relatifs à la candidature et ses annexes.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou le 09/07 2026 à 10 heures 30 minutes.

**NB** : Les représentants des soumissionnaires devront se munir d'un mandat de dépôt dûment signer par le premier responsable aux fins d'assister à la séance d'ouverture des plis accompagné de la copie de leur pièce d'identité (carte nationale d'identité, CIP, passeport) en cours de validité.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-treize (2.542.373) francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres. **Le statut de la micro, petite et moyenne entreprise sera prouvé par la fourniture d'une attestation d'identification comme telle, délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME). La non-production de cette attestation entraîne le rejet de l'offre.**

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.



Fait à Ouidah, le 15/06 2026



**GOUDJINOU Kouessi Henri**  
La Personne Responsable des Marchés  
Publics de la SoNaMA S.A.